

Conseil académique (CAC) plénier du mercredi 30 novembre 2022

Compte rendu rédigé par les élu.es PULS

Ordre du jour :

- I- Avis sur la qualification des postes relatif à la campagne d'emplois 2023 des enseignants et enseignants-chercheurs
- II- Information relative à l'avancement du projet HRS4R
- III- Informations relatives à l'évaluation HCERES
- IV- Information relative aux axes recherche stratégique (synthèse des états généraux de la recherche)
- V- Approbation de la motion relative à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles

La séance débute à 9h30.

- I- Avis sur la qualification des postes relatif à la campagne d'emplois 2023 des enseignants et enseignants-chercheurs

Soraya Messaï-Bari (SMB) (vice-présidente Ressources Humaines) indique le nombre de postes voté favorablement par le conseil d'administration et le CCTP : 76 postes vacants publiables ou susceptibles de l'être. Les composantes ont formulé 62 demandes de publication. 2 postes sur 3 vacants sont publiables. Conformément au cadrage, le ratio de 2 postes sur 3 a été reconduit et 51 postes devraient être publiés en vue d'une prise de poste. Cela représente 81% des demandes de publication des composantes. Sur ces 51 postes, on retrouve 15 PR, 25 MCF et 11 enseignant.es du second degré. Le CAC doit rendre un avis en termes de qualification des emplois, pas sur le profil des postes, qui est encore sommaire à ce stade et sera précisé.

La politique consistant à publier 2 postes sur 3 a été appliquée à toutes les composantes, à l'exception de l'EES (UFR02) qui disposait de 3 postes vacants qui vont être tous publiés, eu égard au nombre de postes vacants non publiables. L'autre particularité concerne le DDL qui disposait de 5 postes vacants. Compte tenu des difficultés d'encadrement, surtout en anglais, le choix a été fait de publier tous les postes vacants : 4 PRAG et 1 MCF. Dans le cadre du dialogue de gestion, le choix a été fait de flécher 3 PRAG anglais niveaux et 1 anglais juridique. L'objectif est de résorber le nombre d'étudiants sans TD et de permettre un meilleur encadrement à l'EDS et au DDL. Ces postes ont été présentés en CT et en CA. Entre temps, le conseil du DDL a émis le souhait de transformer le poste PRAG anglais juridique en poste PRAG d'italien car il y a des besoins dans cette langue et un nombre de titulaires réduit (3 dont 1 en congé longue maladie). Cette demande a été reçue mais malgré les justifications, le choix a été fait de maintenir la qualification initiale du DDL : 3 postes PRAG anglais, 1 anglais juridique et 1 MCF arabe. Un des postes de PRAG allemand (support EDS) ne devrait pas être ouvert car la collègue a décidé de prolonger son activité d'un an avant sa retraite. Ce poste sera reporté sur l'année prochaine.

Une élue PULS remercie pour cette présentation claire. La publication de 80% des demandes des UFR nous est présentée comme un effort alors qu'au regard des besoins, ce n'est manifestement pas assez. La priorité au DDL et à l'UFR d'économie est une bonne chose mais ailleurs, des postes ne sont pas publiés. Pour information, le site de la conférence des praticiens de l'enseignement supérieur (<https://cpesr.fr>) publie de nombreuses données, parmi lesquelles un classement de tous les établissements d'enseignement supérieur au regard de différents indicateurs. Pour ce qui est du taux d'encadrement (rapport nombre d'enseignant.es et nombre d'étudiant.es) Paris 1 a un très mauvais

classement. Il y a certes des facteurs structurels (taux d'encadrement du Droit et des SHS beaucoup plus bas que celui des sciences dures à l'échelle nationale) mais il reste un problème d'encadrement propre à Paris 1. Notre université a aussi un taux de titularité parmi les plus faibles. C'est la raison pour laquelle les élu.es PULS vont s'abstenir, pour protester sur le fait que tous les postes ne sont pas publiés.

Christine Neau-Leduc (CNL) (présidente) connaît ces chiffres et les porte au ministère, avec aussi le problème des locaux. Le Ministère le sait mais le problème est d'obtenir des fonds. Pour arriver au même taux d'encadrement que l'Université de Toulouse, il faudrait passer de 45 000 à 26 000 étudiant.es ou créer 700 postes. Le contrat quinquennal va se transformer en contrat d'objectifs et il y aura des financements supplémentaires du ministère. C'est vrai qu'il y a de l'autocensure des UFR. On voulait passer à 100% des demandes de publication mais le contexte budgétaire a basculé avec la non compensation de l'augmentation du point d'indice en 2022 et partielle en 2023. Il y aura une compensation partielle du coût supplémentaire des fluides pour 2023 (augmentation de 1,5 millions d'euros) mais on ne sait pas à quelle hauteur aujourd'hui. On est dans un contexte resserré budgétairement. Si jamais en 2023, on sort des crises, on pourra aller plus loin dans la publication des postes.

Une élue P1 en commun remercie pour ces informations et d'avoir publié les 3 postes de la 02 car le taux d'encadrement y est faible. Le tableau présenté en CFVU hier rendait bien compte de la diversité des taux d'encadrement entre les composantes : de 7 à 18 enseignant.es pour 100 étudiant.es. Est-ce que ces taux sont pris en compte pour décider des publications ou chaque UFR garde-t-elle ses postes ? Logiquement, il faudrait redéployer des postes pour tenir compte des besoins d'encadrement de certaines UFR.

CNL répond que le redéploiement est une vraie problématique. On le fait ponctuellement pour des UFR. Il n'y a pas tant de postes disponibles. Dans certaines UFR comme l'EMS, il y a peu de publications pour un nombre de postes publiables important. Les pratiques en matière d'heures complémentaires sont très différentes entre les UFR. Selon les disciplines, les collègues font plus ou moins d'HC. Parmi les postes à l'EMS, certains sont en section de droit privé ou d'économie. C'est un débat très délicat.

Une élue PULS propose de se donner comme objectif d'engager le débat avec tous ces éléments. Jérôme Glachant (vice-président CFVU) nous a donné hier des éléments produits par le ministère et on voit bien que les taux d'encadrement sont très différents d'une discipline à l'autre. Ce serait intéressant de lancer ces discussions en mettant à plat ces éléments et en tenant compte des caractéristiques propres aux UFR.

CNL est d'accord d'engager une réflexion. Le taux d'encadrement est faible en droit et dépend des modalités pédagogiques. Si on changeait les modalités actuelles (CM à gros effectifs) pour passer en TD (ce qui serait bien mieux au plan pédagogique), on exploserait les besoins d'encadrement. Les étudiants ont changé et leurs besoins sont différents. Il y a eu un renouvellement des méthodes en période COVID.

Il y a un autre levier : celui des détachements car cela bloque des postes. Il y a une politique de pression amicale et on a récupéré ainsi 3 postes de cette manière. Il ne s'agit pas de dire que le détachement n'est pas une bonne chose mais au bout d'un certain temps, le lien avec Paris 1 devient ténu. Il faut instaurer une limite.

Vote : 11 abstentions, 0 contre, 35 pour. Adopté.

II- Information relative à l'avancement du projet HRS4R

Des informations seront données après le comité de pilotage de Janvier.

III- Informations relatives à l'évaluation HCERES

Violaine Sebillote (vice-présidente Commission Recherche), indique que le dossier recherche est piloté par les 2 VPCA avec le DGS. L'information circule assez bien. Le contact est continu avec les labos et le processus est suivi au plus près avec le service de la recherche. La phase d'auto-évaluation sera terminée entre le 1er et le 15 Juin. Les conseils seront sollicités en mars et avril pour la recherche. Une première trame est demandée aux unités pour le 1^{er} Février. Les dossiers sont bien regardés pour vérifier la cohérence entre la stratégie de l'établissement et celle des unités.

Raphaëlle Laignoux (vice-présidente CFVU) indique qu'il s'agit, pour la formation, d'un gros travail pour la préparation du bilan. Des réunions de travail ont eu lieu avec les directeurs d'UFR. Des fiches et des tableaux Excel sont à remplir. Il faudra faire ressortir la correspondance des formations avec la stratégie d'établissement et les critères d'accréditation. Une réunion de la commission permanente de la CFVU est prévue pour discuter du rôle de la CFVU dans ce processus.

Une élue P1 en commun s'interroge sur le remplissage des fichiers Excel. Ont-ils pour but d'alimenter la réflexion de l'équipe présidentielle ou sont-ils destinés à l'HCERES ?

R. Laignoux indique que les fichiers par formation seront rendus à l'HCERES. Le dossier est divisé en 3 domaines : établissement, recherche, formation. Il y aura un fichier par formation et il y aura des éléments généraux sur la formation dans le référentiel établissement. Un rapport sera fait sur chaque formation par les collègues évaluateurs.

Une élue PULS : en tant que responsable de Master, elle a pu constater que ces fichiers ne sont pas neutres. Il y a un formatage des formations par les critères d'évaluation, on doit faire une auto-évaluation sur des critères qui n'existaient pas lors de l'accréditation précédente. On nous pousse dans la direction d'une approche par compétences au détriment d'une approche académique et disciplinaire. Il ne faut pas négliger les aspects non-neutres de l'évaluation.

R. Laignoux indique qu'on fera une interprétation assez souple et prudente de l'approche par compétences. Il s'agit de faciliter le travail des composantes en termes de traduction par compétences, sauf pour les formations qui voudraient s'engager davantage dans cette voie. On peut se contenter de traduire ce qu'on fait en termes de compétences.

CNL rappelle que dans le cadre de l'INSPE (RCC de la maquette MEEF appliquant l'approche par compétences) Paris 1 s'est abstenue car cette évolution n'est pas souhaitable et souhaitée. Dans le cadre du projet, la traduction en compétences est une exigence légale mais il s'agira de le faire avec souplesse.

IV- Information relative aux axes recherche stratégique (synthèse des états généraux de la recherche)

Une synthèse des états généraux de la recherche est présentée par **Cécile Faliès (vice-présidente Recherche)**. Une première valorisation de nos travaux se fait dans nos cours. Les deux séances des états généraux qui ont donné lieu à la plus grande participation sont celle sur le doctorat et celle autour du temps pour la recherche pour les EC.

Les assises ont donné lieu à un texte de synthèse qui s'articule autour de 2 enjeux :

- la manière dont nos recherches répondent à des défis sociétaux
- pratique de l'interdisciplinaire au sein de Paris 1 mais aussi avec l'extérieur de Paris 1 (collaboration avec les sciences dures).

Cela a abouti à l'identification de 4 axes de recherche à partir d'une cartographie de la recherche à Paris 1 (utilisation d'outils spécifiques de « data scientists » pour réaliser cette cartographie à partir des publications). Deux des postes publiés rentrent d'ailleurs dans ces axes.

L'idée est de trouver une identité de recherche pour Paris 1 sans nous faire entrer dans des thèmes qui ne nous correspondent pas. Par exemple, trois verbes comme Montpellier, c'était trop restrictif.

Une élue Mob doc : il est étonnant que la synthèse ne mentionne pas que le manque de temps pour la recherche est lié au fait que les EC ne sont pas assez nombreux.

Violaine Sébillotte : nous avons choisi d'insister sur ce sur quoi nous avons la capacité d'agir.

Une élue Mob doc : si ce texte a vocation à être présenté publiquement, il faut l'ajouter.

Une élue PULS : cela vaudrait la peine d'insister sur ce problème. Autre problème non mentionné : la multiplication des appels à projets qui est chronophage. Cela offre des financements supplémentaires mais à quel prix ?

Cécile Faliès répond que dans les appels à projet comme ceux lancés dans le cadre de Sorb' Rising, on n'a pas besoin de se contorsionner pour répondre.

V. Sébillotte répond que c'est un argument qui revient en permanence. Le texte n'a pas pour but de faire une motion sur la manière de faire de la recherche. On n'est pas tous d'accord car les appels à projet suscitent des collaborations avec d'autres partenaires. On n'a pas voulu prendre parti et on veut faire en sorte que ces appels soient les moins contraignants, les mieux accompagnés et qu'on améliore le processus pour que ce soit de moins en moins difficile.

Un élu Paris 1 en commun : Le résultat est très bien et la démarche bienvenue. La discipline du droit est la seule qui est mentionnée dans un des axes. Il se retrouve davantage dans d'autres axes et voudrait qu'on gomme la mention au droit.

Un élu Paris 1 en commun se dit très heureux des axes énoncés. Il souhaiterait toutefois que le mot-clé « risque » soit ajouté.

V. Sébillotte répond que l'idée n'est pas d'être exhaustif sur les mots clefs. Il s'agit d'identifier des axes de recherche qui permettent de nous rassembler, à l'attention de la communauté mais aussi du monde non-académique. L'idée est de mettre en évidence les points de rencontre entre les différentes recherches menées à Paris 1, points qui peuvent évoquer quelque chose pour le monde non académique. Ce qui fait la spécificité des SHS, c'est la méthode : observer, analyser, comprendre et éclairer, la méthode transversale.

Une élue PULS souhaite qu'il soit fait mention de dispositifs pour ajouter plus de temps à l'ensemble des enseignants-chercheurs. Les chaires, comme dans le cas de l'Ecole d'Economie de Paris, sont assez élitistes et ne répondent pas au problème du plus grand nombre d'EC.

Une élue PULS ajoute que ces dispositifs favorisent certes la recherche mais au détriment de l'enseignement, qui est de plus en plus mal loti.

CNL répond que Paris 1 est perçue pour la qualité de ses enseignements et pas pour sa recherche. Il faut donner de la visibilité à celle-ci. Il nous faut chercher du financement en se focalisant sur la recherche et c'est ce qu'il faut mettre en exergue.

Une élue PULS regrette que les dispositifs mis en avant avantagent celles et ceux qui font déjà de la recherche.

CNL répond qu'au contraire, il s'agit de favoriser les jeunes chercheur.es.

V. Sébillotte indique qu'en effet, il s'agit de mécanismes pour favoriser le plus grand nombre. Il existe d'autres mécanismes de financement pour financer la substitution de charges dans le cadre des chaires (type fondations).

Une élue PULS : on est dans un contexte de recherche pilotée. Ce qui est à la mode, c'est l'interdisciplinarité. Quid des recherches mono-disciplinaires qui ne sont pas visibles aujourd'hui mais qui sont pour Paris 1 des recherches d'excellence ? Elles ne s'insèrent pas forcément dans ces 4

axes. Certains collègues seront sans doute obligés de faire des contorsions contrairement à ce que dit Cécile Faliès.

V. Sébillotte : on travaille sur un socle de base qui est notre organisation disciplinaire. Ce n'est pas une recherche pilotée. On a fait une approche « bottom-up » puisque la réflexion a été élaborée à partir d'une cartographie de la recherche actuelle à Paris 1. Il y a place pour une approche disciplinaire et pluridisciplinaire. Il y a des financements pérennes qui augmentent pour les labos et des appels à projets qui vont nourrir des recherches disciplinaires. On garde la profondeur et la densité des disciplines.

V- Approbation de la motion relative à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Esteban Bougeard, VP étudiant, qui soumet cette motion, évoque le contexte de difficultés depuis plusieurs semaines. Par ailleurs, une cellule d'écoute a été mise en place cet été et nous avons une nouvelle référente « égalité », Marianne Blidon.

CNL donne des précisions sur le contexte, avec un enseignant de l'UFR 03 accusé de viol et de manquement déontologique et qui a été, par ailleurs, poursuivi au pénal. La section disciplinaire a retenu les manquements déontologiques graves (mais pas le viol), avec une interdiction d'exercer pendant 3 ans. Le collègue a fait appel auprès du CNESER, qui vient de se prononcer (maintien de la décision de la section disciplinaire de Paris 1). A la rentrée 2022, le collègue est revenu à l'université après avoir purgé sa sanction, les 3 ans étant écoulés.

Ses cours ont commencé et se sont bien passés pendant 3 semaines en L3 à Michelet puis le 12 octobre, un cours a été « envahi » par des étudiant.es qui ont tagué les murs. Des échanges ont eu lieu avec le directeur d'UFR. Fin Octobre, lors d'un TD à Tolbiac, des étudiant.es de L2 se sont opposés à son retour et ont indiqué que les étudiant.es n'avaient pas été accompagné.es. La direction de l'UFR a beaucoup échangé avec les représentant.es des étudiant.es. Des contraintes juridiques s'appliquent à l'établissement : le collègue a purgé sa peine et peut revenir en cours.

Il est apparu utile à l'équipe présidentielle de faire la transparence sur cette affaire. La présidente remercie Marianne Blidon pour sa mission de référente égalité. Malgré la mise en place de la cellule d'écoute, il y a encore des progrès à faire et une attention particulière à porter, notamment dans des disciplines comme la géographie ou l'archéologie qui impliquent des travaux de terrain.

L'idée est de mettre en place un groupe de travail dédié à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles qui sera en charge de proposer aux instances un plan visant à la mise en place d'actions de prévention et de formations à l'adresse de tous les corps qui composent l'université. Il réfléchira également à un cadre permettant la préservation d'un environnement apaisé et rassurant pour la communauté universitaire. Pour ce faire, il pourra associer le référent déontologue de l'université, le comité d'éthique, ou toute autre personne qui lui semblerait pertinente.

Un élu du SNPTES soutient la mise en place d'un groupe de travail sur ce thème car les étudiants sont très touchés par la situation mais il y a aussi une atmosphère de lynchage très dérangeante. Cette commission doit permettre d'éviter le lynchage. La psychologie est l'un des domaines dans lesquels on doit faire des progrès. On a besoin de psychologues dans cette université et que tout le monde face du chemin dans la prise en compte de l'autre. Le monde a évolué et les rapports ne sont pas assez codifiés.

CNL précise que le directeur de l'UFR 03 et des collègues ont donné rendez-vous aux étudiant.es à Tolbiac demain.

Esteban Bougeard (vice-président étudiant) évoque la composition du groupe de travail qui seront désignés parmi les membres du CAC sachant qu'on a, bientôt, le renouvellement du collège des usagers.

Une élue P1 en commun demande ce qu'a donné la plainte au pénal. Comme il existe déjà des instances pour traiter ce type de questions, ce groupe de travail n'est-il pas redondant ? Quelle coordination par rapport aux autres instances ? Pourquoi une telle multiplication des instances ?

CNL répond qu'au pénal, le collègue a bénéficié d'un non-lieu définitif au printemps 2022.

R. Laignoux indique que jusque-là, on s'est concentré sur le signalement et l'accompagnement des victimes mais pas sur la prévention. Nous n'avons pas d'organe de réflexion. C'est une volonté des étudiant.es de réfléchir à la question de la prévention au-delà de la réaction. Cette motion répond aussi à une demande de la nouvelle référente « égalité » qui ne veut pas prendre seule de manière verticale des décisions sur le sujet.

Une élue P1 en commun comprend que ce groupe de travail n'empiète pas sur le travail de la section disciplinaire.

CNL confirme que c'est évident.

E. Bougeard précise qu'il s'agit d'un cadre donné aux étudiant.es pour discuter de ce genre de problème en dehors de la commission disciplinaire. Donc c'est la volonté d'ajouter un cadre de réflexion.

Un élu Réinventons Paris 1 se dit très favorable à la mise en place d'une instance de réflexion autour de la prévention. Cela doit être un espace de propositions concrètes et pas seulement une cellule d'écoute et de parole. Il cite l'exemple des universités américaines où tous.les étudiant.es qui entrent à l'université doivent suivre une formation sur les violences sexistes et sexuelles (via des Moocs).

R. Laignoux précise qu'au niveau de Paris 1 une formation pour tous.les étudiant.es est compliquée à envisager. Il faut peut-être mettre en place une formation à distance, via l'Epi ? La charte de la vie associative rend obligatoire une formation pour les responsables d'associations étudiantes. Il faut faire attention au développement d'un marché des formations qui rend les formations très coûteuses. Peut-être travailler avec des associations ?

CNL ajoute qu'une proposition de composition de la commission sera faite au prochain CAC.

Motion adoptée à l'unanimité.

Fin de la séance à 12h.

Compte rendu rédigé par les élu.es du CAC (élu.es de la CFVU et de la Commission Recherche)

PULS le site : <https://listepulsparis1.wixsite.com/puls>

